

Société de financement agricole

**Rapport
annuel
1998-1999**

Le contenu de la présente publication a été
rédigé par la Société de financement agricole.

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1500 D, rue Jean-Talon Nord
Sainte-Foy (Québec)
G1N 2E5

Peu après sa publication, ce document sera disponible
sur le site Web de la Société de financement
agricole : www.sfa.gouv.qc.ca

Dépôt légal — 1999
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-551-18116-X
ISSN 1198-5801

© Gouvernement du Québec

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec)

Monsieur le Président,

Nous avons le plaisir et l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Société de financement agricole pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1999, relativement aux programmes de financement agricole et de financement forestier ainsi qu'au Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le ministre
des Ressources
naturelles,

Le ministre
de l'Agriculture,
des Pêcheries
et de l'Alimentation,

Jacques Brassard

Rémy Trudel

Québec, juin 1999

Monsieur Rémy Trudel
Ministre de l'Agriculture, des
Pêcheries et de l'Alimentation
200, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec)

Monsieur Jacques Brassard
Ministre des Ressources naturelles
5700, 4^e Avenue Ouest
Charlesbourg (Québec)

Messieurs les Ministres,

J'ai le plaisir de vous remettre le rapport annuel de la Société de financement agricole pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1999, concernant les programmes de financement agricole et de financement forestier ainsi que le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les Ministres, l'assurance de ma considération distinguée.

Le président,

Michel R. Saint-Pierre

Québec, juin 1999

Table des matières

Partie I

Message du président 9

- 1.1 Les faits saillants 11

Partie II

La Société et ses programmes 13

Chapitre I

La Société 13

- 1.1 Sa mission 13
- 1.2 Son organisation 13
- 1.3 Son effectif 13
- 1.4 Sa politique linguistique 13

Chapitre II

Les activités de la Société 15

- 2.1 Le financement agricole 15
- 2.2 Les primes à l'établissement 16
- 2.3 Les ouvertures de crédit 17
- 2.4 Le financement forestier 17

Partie III

Le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers 19

- 3.1 Sa mission 19
- 3.2 Ses activités 19

Partie IV

L'information statistique 21

Chapitre I

Les statistiques sur le financement agricole et forestier 21

- 1.1 Le sommaire des activités de financement 21
- 1.2 La répartition des activités de financement par région administrative 22
- 1.3 Les statistiques sur les prêts agricoles et forestiers 22
 - 1.3.1 L'utilisation des prêts 22
 - 1.3.2 La répartition des prêts agricoles et forestiers selon la production 23
 - 1.3.3 Les catégories d'emprunteurs agricoles et forestiers 23
- 1.4 Les statistiques sur les ouvertures de crédit 23
 - 1.4.1 La répartition des ouvertures de crédit selon la production 23

Chapitre II

Les statistiques sur l'aide à l'établissement 25

- 2.1 La répartition du nombre de personnes établies par région administrative 25
- 2.2 La répartition des subventions à l'établissement selon la production 25
- 2.3 Le profil des personnes établies en agriculture 25
- 2.4 Le profil financier des entreprises 28

Partie V

Les états financiers 29

Chapitre I

La Société de financement agricole 31

- 1.1 Le rapport du vérificateur 31
- 1.2 Les états financiers 32

Chapitre II

Le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers 39

- 2.1 Le rapport du vérificateur 39
- 2.2 Les états financiers 40

Annexe

Liste de nos bureaux 47

Partie I

Message du président

Le secteur agricole a connu, en 1998, un premier recul après plusieurs années de croissance sur le chapitre des revenus de marchés. Les ventes de produits agricoles ont, en effet, baissé de 6 % par rapport à l'exercice précédent, pour se situer à 4,2 milliards de dollars. Une analyse plus poussée nous amène cependant à constater que, selon la production, l'économie agricole subit l'influence de deux grandes tendances. D'un côté, les productions sous gestion de l'offre, soit le lait et l'aviculture, ont connu des recettes en hausse dans un marché ferme. À l'inverse, cependant, les productions porcines, les grandes cultures et les productions maraîchères ont connu un recul assez important.

Le résultat global de cette économie à deux vitesses traduit surtout les effets de la crise du porc, étant donné qu'il s'agit de la deuxième production en importance au Québec après le lait et que la chute des prix de cette denrée a été vertigineuse, atteignant un bas niveau qui peut être qualifié d'historique.

Une double fonction : développement et sécurité

Cette conjoncture a eu une influence marquée sur le montant des prêts consentis par la Société, mais encore plus sur le niveau de complexité des demandes de financement traitées. Pour une sixième année consécutive, le montant des garanties de prêts consentis a été en croissance, atteignant un nouveau sommet de 697 millions de dollars. Si l'on y ajoute le crédit à la production, le chiffre total dépasse les 700 millions de dollars, ce qui est une contribution remarquable au développement des secteurs agricole et agroalimentaire et de l'économie québécoise en général. La valeur des projets financés par la Société est estimée à 800 millions de dollars pour l'exercice 1998-1999, et ceux-ci ont permis de créer ou de maintenir des emplois pour un équivalent de 5 200 personnes-années sur la base d'une projection d'une étude de l'Institut de la statistique du Québec. En outre, le fait que cette activité économique se réalise dans les régions confère une importance encore plus grande à ces données. Au 31 mars 1999, le portefeuille de garanties de prêts de la Société de financement agricole dépassait 3,1 milliards de dollars.

Par ailleurs, l'année financière a aussi été caractérisée par une croissance des activités à caractère défensif, telles que le financement de fonds de roulement, les consolidations de dettes et diverses formes de restructuration financière. Cela a été particulièrement le cas dans le secteur porcin, qui a connu une importante chute de prix. Les effets de celle-ci furent accrus par le fait que cette industrie avait consenti des investissements massifs au cours des années précédentes et que plusieurs entreprises n'avaient pas encore atteint le niveau d'efficacité visé. Ce contexte difficile a obligé la Société à redoubler d'efforts pour offrir des solutions originales permettant aux entreprises en cause de traverser cette crise. Ses équipes régionales ont bien répondu à l'appel, car, à la fin de l'exercice, des actions concertées avec les autres partenaires du milieu avaient permis d'endiguer les pertes et de préserver l'appareil de production afin de profiter du nouveau cycle de prix élevés qui s'amorçait.

Des programmes spéciaux

Conformément à son mandat de protection des investissements, la Société s'est vu confier la mise en place et l'administration de deux programmes spéciaux. Le premier visait la consolidation des entreprises porcines et se voulait une contribution additionnelle aux actions menées par diverses parties, dont la Société de financement agricole, pour soutenir cette industrie en période de crise. Ce programme comportait trois volets, soit :

- une aide financière à l'encadrement technique et administratif;
- l'allégement des charges financières sur la base de plans de redressement;
- l'aide au démarrage de réseaux de producteurs.

L'autre programme s'adressait aux entreprises actives dans la production ovine et avait pour objectif d'atténuer l'impact financier de l'abattage d'environ 10 % du cheptel ovin québécois dans le cadre des mesures de contrôle d'une maladie appelée la tremblante du mouton. Ce programme permettait d'attribuer des prêts sans intérêt aux entreprises touchées pour une période de trois ans jusqu'à concurrence de 250 000 \$.

Élargissement du mandat de la Société

Au cours du dernier exercice, le gouvernement a procédé à l'élargissement du mandat de la Société en adoptant deux modifications importantes aux règlements relatifs à la *Loi sur la Société de financement agricole*. D'une part, le maximum des prêts pouvant être autorisés et garantis par la Société a été porté de un million à deux millions de dollars. Cette modification permet à l'organisme de poursuivre son action auprès d'entreprises agricoles dont la taille croît sans cesse en guise d'adaptation à une économie plus ouverte et plus compétitive. L'actif moyen de ses entreprises-clientes est d'environ 700 000 \$. D'autre part, la Société peut maintenant financer l'aquiculture en eau douce. Elle pourra ainsi contribuer à mieux développer une industrie qui dispose d'un potentiel élevé en raison de l'abondance des cours d'eau au Québec.

Hausse de l'aide à l'établissement

Le programme d'aide à l'établissement des jeunes en agriculture a aussi été revu en fin d'année, afin de les inciter davantage à acquérir une formation spécialisée avant de s'engager en agriculture. Ce programme, qui prévoit l'attribution de subventions, a vu le montant de celles-ci majorées de 20 à 30 000 \$ pour les jeunes possédant une formation agricole collégiale et de 10 à 20 000 \$ pour celles et ceux ayant acquis une formation agricole secondaire. Ces subventions sont versées sur quatre ans, à raison de 7 500 \$ et 5 000 \$ par année respectivement.

Par ailleurs, la Société a poursuivi, au cours de l'exercice financier, son action afin de proposer des modes d'établissement en agriculture plus conformes au statut de PME acquis par l'entreprise agricole ces dernières années. En effet, selon nous, l'intégration des jeunes dans une structure d'entreprise permanente et, si nécessaire, en expansion, apparaît comme l'une des meilleures voies d'avenir.

Une nouvelle direction régionale

En fin d'exercice, soit le 19 mars 1999, la Société annonçait la création d'une nouvelle direction régionale autonome, celle du Centre-du-Québec. L'organisme répondait ainsi autant aux demandes du milieu qu'à une orientation gouvernementale en harmonisant sa structure régionale avec celle d'une nouvelle région administrative créée vingt mois auparavant. La mise sur pied de cette nouvelle direction, le 1^{er} avril 1999, devrait permettre de renforcer les liens avec les acteurs régionaux et de répondre aux besoins du milieu agricole en tenant encore plus compte des spécificités de la région.

La Société a profité de cette opération pour revoir la configuration de quelques autres régions afin de respecter la délimitation des municipalités régionales de comté (MRC). En effet, cela nous apparaissait logique de respecter ces limites territoriales pour ainsi mieux nous rapprocher des diverses instances du milieu, le but recherché étant d'être encore plus efficaces au niveau régional. Par la même occasion, les appellations de certaines directions régionales ont été modifiées afin qu'elles soient plus faciles à identifier et qu'elles collent davantage aux noms des régions desservies. Cependant, bien que ce redécoupage territorial ait entraîné un réaménagement des activités de la Société, celle-ci a tout mis en œuvre pour que ces changements n'entraînent aucun inconvénient majeur pour sa clientèle, qui peut toujours faire affaire avec le conseiller en financement de la région de son choix.

Une priorité : la qualité du service à la clientèle

Par ailleurs, il convient, sans doute, de rappeler qu'une des grandes actions menées par la Société au cours de la dernière décennie dans le cadre de son projet « Service à la clientèle » a été une décentralisation massive des pouvoirs d'autorisation de prêts qui permet aujourd'hui d'émettre localement, dans un délai très court, entre 75 % et 80 % des garanties de prêts.

Aussi, malgré le nombre toujours considérable de demandes de financement, la Société a poursuivi ses efforts afin de maintenir un niveau élevé de satisfaction de sa clientèle. C'est pourquoi elle a complété le développement, au cours de l'exercice 1998-1999, d'un nouveau système de gestion de ses opérations de financement. Celui-ci sera implanté au cours du prochain exercice. Il nous permettra alors d'utiliser un seul système pour le suivi des demandes des clients et des clientes et il facilitera l'accès à l'information sur leurs dossiers.

Des risques d'entreprises à gérer

Enfin, mentionnons que l'évolution de la Société, au cours des prochaines années, sera sans doute influencée par la réflexion amorcée après la tenue, en mars 1998, de la Conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire. Une réflexion dont les orientations et l'échéancier des travaux à venir ont été confirmés plus récemment, soit le 25 mars 1999, lors du Rendez-vous des décideurs.

Deux grands thèmes touchent directement la Société. Le premier, « Tirer parti d'une nouvelle réalité économique », fixe des objectifs ambitieux de croissance qui exigeront des investissements

estimés à 7,5 milliards de dollars pour les secteurs agricole et agroalimentaire d'ici l'an 2005. Le rôle de la Société, dans un tel contexte, devrait donc être déterminant. Le deuxième thème, « Des risques d'entreprises à gérer », devrait orienter l'avenir de la Société de deux façons. D'une part, la révision proposée des programmes de sécurité du revenu obligerait les entreprises agricoles à être plus à l'écoute des signaux du marché et plus actives dans la gestion des soubresauts de l'économie. Une plus grande interaction avec la Société de financement agricole, principal agent financier dans le secteur, s'imposerait donc. D'autre part, l'intégration proposée des programmes de financement et de sécurité du revenu devrait modifier sensiblement la structure et le mode de fonctionnement des organismes chargés de l'administration de ces programmes, soit la Société de financement agricole et la Régie des assurances agricoles du Québec.

À ces perspectives s'ajoutent, pour la Société, l'obligation de revoir périodiquement ses produits financiers afin de répondre aux besoins en constante

évolution du secteur agricole. Enfin, une étude est présentement en cours pour évaluer les résultats du programme de financement forestier en fonction des objectifs poursuivis et des attentes exprimées par le milieu avant son adoption en avril 1997. Cette révision devrait entraîner des modifications et une intensification du rôle de la Société à cet égard.

Remerciements

Les résultats obtenus par la Société, tant en matière de financement que de gestion de prêts, reposent sur un travail d'équipe et un climat de confiance qui permet à chaque personne dans l'organisation d'assumer un niveau élevé de responsabilité. Ce message est donc l'occasion toute désignée de remercier l'ensemble du personnel de la Société ainsi que les membres du conseil d'administration pour leur contribution à ces résultats.

Le président,

Michel R. Saint-Pierre

1.1 Les faits saillants

Financement agricole et forestier

	1996-1997		1997-1998		1998-1999	
	Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre	\$
Prêts agricoles	6767	547 246 387	6984	652 525 038	6491	689 748 510
Ouvertures de crédit	197	18 884 500	203	25 007 400	150	14 552 500
Prêts forestiers	—	—	172	10 525 827	132	7 320 640
Encours total	—	2 549 098 899	—	2 864 030 216	—	3 117 845 236

Partie II

La Société et ses programmes

Chapitre I

La Société

1.1 Sa mission

La Société de financement agricole a pour mission de favoriser le développement économique du secteur bioalimentaire québécois, en mettant à la disposition des entreprises agricoles et forestières les ressources financières qui leur permettent de se développer et d'évoluer avec les meilleures chances de succès.

Sa clientèle se compose de plus de 18 000 entreprises agricoles et de près de 2 000 exploitations forestières. L'encours des prêts garantis par la Société représente 63 % de tout le financement agricole québécois.

1.2 Son organisation

La Société de financement agricole relève du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Son personnel compte quelque 300 personnes, dont plus de la moitié se trouve dans les directions régionales, pour desservir l'ensemble du territoire agricole québécois.

Son conseil d'administration

Son conseil d'administration a pour rôle principal de veiller au respect du mandat de l'organisme et d'en adopter les grandes orientations. Il est constitué du président et du vice-président de la Société de financement agricole ainsi que de cinq membres qui représentent les milieux agricole et financier.

Président	Michel R. Saint-Pierre, <i>agronome</i>
Vice-président	Louis Bernard, <i>médecin vétérinaire</i>
Administrateurs	Normand Fontaine, <i>producteur agricole*</i>
	Réal Laflamme, <i>producteur agricole*</i>
	Diane Montour, <i>productrice agricole*</i>
	Monique Paquette, <i>répondante en formation agricole</i>
	Michel Perreault, <i>avocat</i>
Secrétaire	Renée Saint-Hilaire, <i>avocate</i>

* Ces personnes sont également membres du comité de vérification de la Société de financement agricole.

1.3 Son effectif

Répartition de l'effectif en poste au 31 mars 1999

Catégories d'emploi	Hommes	Femmes	Total
Hors cadres	2	—	2
Cadres supérieurs	12	5	17
Cadres intermédiaires	—	2	2
Personnel professionnel	111	37	148
Fonctionnaires	44	100	144
Total	169	144	313

1.4 Sa politique linguistique

Conformément à la *Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration*, la Société de financement agricole a mis sur pied, en 1997, un comité permanent chargé d'élaborer sa politique linguistique et de veiller à son application. Cette politique, acceptée par l'Office de la langue française à l'automne 1998, tient compte de la mission spécifique de l'organisation et du fait qu'elle dessert une clientèle d'expression anglaise. Elle a été rédigée dans un souci de véhiculer une information de qualité, de façon que la Société exerce le rôle exemplaire et moteur qui lui incombe à l'égard des objectifs de la *Charte de la langue française*.

Chapitre II Les activités de la Société

2.1 Le financement agricole

La Société de financement agricole garantit des prêts et des ouvertures de crédit. Durant la dernière année financière, des modifications ont été apportées au programme de financement agricole. Ainsi, depuis le 25 juin 1998, le montant maximum des prêts pouvant être garanti est désormais de 2 000 000 \$ par entreprise, au lieu de 1 000 000 \$. En outre, les producteurs et productrices agricoles peuvent maintenant fixer leur taux d'intérêt pour une période de un an à cinq ans. Le taux d'intérêt est basé sur le taux hypothécaire résidentiel qu'offrent les institutions financières. Le programme de financement de la Société prévoit aussi une protection contre la hausse des taux d'intérêt sur les 250 000 premiers dollars empruntés. Par ailleurs, les ouvertures de crédit sont garanties jusqu'à concurrence de 500 000 \$.

Au cours de l'exercice 1998-1999, la Société a accordé 6 491 prêts agricoles, pour un total de 689,7 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 6 % des sommes consenties par rapport à l'exercice précédent. Pour une cinquième année consécutive, le montant des prêts agricoles accordés atteint ainsi un nouveau sommet. Au 31 mars 1999, l'encours de tout le financement agricole autorisé était de plus de 3 milliards de dollars.

En 1998-1999, on constate une baisse des montants consentis dans la production porcine, en raison du contexte actuel de cette industrie, ainsi que dans les grandes cultures et en horticulture. Cependant, les autres secteurs agricoles affichent des augmentations, notamment les productions laitière et avicole. Par ailleurs, 20 % du financement autorisé a servi à l'achat de quotas, lequel continue d'accaparer une part importante des sommes accordées. Enfin, le profil des entreprises financées par la Société, au cours du dernier exercice, indique un accroissement de leur taille, avec un actif et des revenus plus élevés de 9 % et de 22 % respectivement par rapport à l'exercice précédent.

Les innovations apportées aux programmes de la Société, le 25 juin 1998, ont permis également de rendre admissible au financement agricole la pratique de l'aquiculture en eau douce. Ainsi, à la suite de cette nouvelle ouverture, la Société a accordé, au cours de l'exercice, dix-huit prêts à des entreprises agricoles, pour un total de 4,1 millions de dollars.

En outre, 96 entreprises ont bénéficié de l'augmentation du plafond des prêts garantis. Ces entreprises, dont le total des prêts est supérieur à un million de dollars, se sont ainsi partagé, au cours de l'exercice financier 1998-1999, une somme de 72,7 millions de dollars.

Par ailleurs, au cours de la même période, la Société a consenti 1 038 prêts à des entreprises à temps partiel, pour un total de 97,0 millions de dollars, soit une augmentation de 13 % du nombre de prêts et de 17 % du montant par rapport à l'exercice précédent. Le secteur acéricole a accaparé 27,8 millions des sommes prêtées, alors que 13,4 millions de dollars ont été alloués aux grandes cultures et 13,3 millions de dollars en production bovine. Les résultats enregistrés cette année démontrent que ce financement répond aux besoins de petites unités de production qui contribuent de façon importante au développement économique régional.

Au 31 mars 1999, 4,5 % de la clientèle de la Société avait des paiements en arrérages. Il s'agit d'une augmentation par rapport aux 3,7 % enregistrés l'année dernière.

Des programmes spéciaux d'aide financière

- **Pour les entreprises porcines**

Depuis le 1^{er} avril 1998, la Société administre le *Programme de consolidation des entreprises porcines*, qui constitue l'une des mesures mises en place par le gouvernement du Québec pour aider les producteurs porcins à traverser la crise que connaît leur industrie. Ce programme vise à aider les entreprises porcines à redresser leur situation financière et retrouver la voie de la rentabilité. L'aide financière consentie comporte trois volets : des services-conseils jusqu'à concurrence de 2 000 \$ par entreprise, pour l'établissement d'un diagnostic exact de leur situation financière, un allègement de leurs charges financières, sur la base de plans de redressement, et une aide pour le démarrage de réseaux de producteurs. Cette aide couvre 50 % des frais de démarrage; limitée à 500 \$ par producteur, elle est accordée jusqu'à concurrence de 5 000 \$ par regroupement. Au cours de l'exer-

cice 1998-1999, ce programme a ainsi permis d'allouer 1,8 million de dollars à 440 entreprises.

- **Pour les entreprises ovines**

Au cours de l'exercice, la Société de financement agricole a institué un programme spécial pour venir en aide aux entreprises ovines touchées par la tremblante du mouton. En vigueur depuis le 2 décembre 1998, cette aide financière consiste en un prêt d'un montant maximum de 250 000 \$ par entreprise, consenti sans intérêt pour une période de trois ans. Ce prêt est destiné aux producteurs et productrices dont les troupeaux ont été abattus entre le 1^{er} janvier 1997 et le 27 octobre 1998, dans le cadre des mesures de contrôle de la tremblante du mouton. Il peut être accordé pour le rachat d'animaux ou pour la restructuration financière de l'entreprise. Au 31 mars 1999, un montant total de 1,3 million de dollars avait été versé à 37 entreprises ovines en vertu de ce programme.

Les contributions à l'intérêt

Le *Programme de protection contre la hausse des taux d'intérêt* permet à la Société de minimiser l'impact de la fluctuation des taux d'intérêt sur les entreprises agricoles, en contribuant au paiement de l'intérêt sur les sommes prêtées. Ainsi, l'organisme rembourse, pendant un maximum de quinze ans, le paiement de la moitié des intérêts excédant 8 % sur les 250 000 premiers dollars empruntés par des producteurs et productrices à plein temps. Ceux et celles qui s'engagent à faire de l'agriculture à plein temps dans un délai de cinq ans suivant l'obtention d'un prêt sont également admissibles. En outre, les producteurs et productrices à plein temps qui désirent développer leur entreprise peuvent profiter d'un plafond d'intérêt de 8 % sur les 250 000 premiers dollars empruntés, et ce, pour une période pouvant s'étendre sur cinq ans. De plus, une contribution additionnelle au paiement de l'intérêt peut être versée par la Société aux entreprises comptant au moins une personne de 18 à 40 ans qui s'établit en agriculture. Celle-ci doit posséder au moins 20 % des parts de l'entreprise et avoir une expérience d'un an en agriculture. Ainsi, pendant les cinq premières années du prêt, le taux d'intérêt est plafonné à 6 % pour la personne titulaire d'un diplôme d'études collégiales en agriculture ou l'équivalent, à 7 % pour celle ayant un diplôme d'études professionnelles en agriculture ou l'équivalent, ou à 8 % pour les autres formations.

Au cours de l'exercice 1998-1999, la Société a déboursé 16,9 millions de dollars en contributions à l'intérêt pour des prêts destinés à des établisse-

ments en agriculture ou à d'autres investissements agricoles. De cette somme, 1,1 million a été consenti dans le cadre de mesures visant à encourager la formation.

2.2 Les primes à l'établissement

Outre les prêts pouvant bénéficier d'une réduction d'intérêt, le *Programme d'aide à l'établissement, au développement et à la formation* accorde des primes à l'établissement aux productrices et producteurs de 18 à 40 ans qui possèdent au moins 20 % des parts d'une entreprise agricole et qui ont terminé une formation secondaire ou collégiale en agriculture ou l'équivalent. Au 31 mars 1999, la prime à l'établissement, versée sous forme de subvention de capital, était de 20 000 \$ pour les titulaires d'un diplôme d'études collégiales en agriculture ou l'équivalent, et de 10 000 \$ pour ceux et celles qui avaient un diplôme d'études professionnelles en agriculture ou l'équivalent. Cependant, une hausse de 10 000 \$ des primes à l'établissement a été annoncée à la fin de l'exercice; cette augmentation est entrée en vigueur le 15 avril 1999.

Au cours de l'exercice 1998-1999, la Société a accordé des primes à l'établissement à 232 personnes regroupées dans 220 entreprises, pour un montant de 3,4 millions de dollars, ce qui constitue une diminution de 32 % par rapport à l'an dernier. Cette baisse apparente des sommes versées, liée aux exigences de formation agricole, est cependant le reflet d'une situation temporaire. En effet, le nombre d'inscriptions dans les établissements d'enseignement qui offrent les programmes spécialisés en agriculture se maintient à un niveau relativement élevé, et les futurs diplômés pourront bénéficier alors de la prime correspondant à leur formation.

Par ailleurs, il est intéressant de noter que 52 % des personnes qui ont reçu une prime à l'établissement avaient une formation collégiale ou universitaire en agriculture, et 27 %, un diplôme secondaire en agriculture. Toutes scolarités confondues, on constate que 79 % des personnes qui ont reçu une prime à l'établissement avaient une formation agricole. D'autre part, depuis quelques années, on observe une tendance à l'établissement en groupe plutôt qu'individuel.

En 1998-1999, la Société a déboursé 4,4 millions de dollars en primes à l'établissement. En vertu du programme en cours durant cette période, soit avant l'augmentation entrée en vigueur le 15 avril 1999, la prime était versée à raison de 5 000 \$ par personne, par exercice financier. Le montant payé par la Société inclut par conséquent le paiement des primes accordées au cours d'exercices précédents.

2.3 Les ouvertures de crédit

Les ouvertures de crédit garanties par la Société permettent aux producteurs et productrices d'obtenir du financement, aux fins d'exploitation, auprès des institutions financières. Elles sont utilisées pour financer les dépenses courantes liées à l'exploitation d'une ferme et peuvent également servir à acquitter des coûts de formation en agriculture. Accordées sur une période de cinq ans et sujettes à une révision annuelle, elles peuvent atteindre 500 000 \$ pour toutes les productions, sans exception.

Au cours de l'exercice financier 1998-1999, la Société a autorisé 150 ouvertures de crédit, pour un total de 14,6 millions de dollars, comparativement à 25,0 millions au cours de l'exercice précédent.

2.4 Le financement forestier

Le *Programme de financement forestier* s'adresse aux productrices et producteurs forestiers qui désirent exploiter une forêt de 80 hectares ou plus, ou offrir des services d'aménagement forestier à des propriétaires de forêt privée. En vertu de ce programme, régi par la *Loi sur les forêts*, la Société garantit des prêts pouvant atteindre 500 000 \$ par entreprise forestière. À l'instar des prêts agricoles, leur taux d'intérêt est basé sur le taux hypothécaire résidentiel offert par les institutions financières. Les productrices et producteurs forestiers peuvent fixer leur taux d'intérêt sur une période de un an, trois ans ou cinq ans.

Au cours de l'exercice 1998-1999, la Société a accordé 132 prêts forestiers, pour un total de 7,3 millions de dollars. De plus, elle a versé 1,2 million de dollars en contributions à l'intérêt à 1 294 propriétaires forestiers. Au 31 mars 1999, l'encours des prêts forestiers consentis par la Société était de 39,7 millions de dollars.

Partie III

Le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers

3.1 Sa mission

Créé en 1978, le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers est une structure juridique distincte de la Société de financement agricole. Son rôle est d'assurer aux institutions financières le remboursement des pertes résultant des prêts consentis en vertu des lois administrées par la Société. Le remboursement couvre les pertes de capital et d'intérêt ainsi que certaines dépenses des institutions financières. Le Fonds rembourse les pertes sur recommandation de la Société.

3.2 Ses activités

Les revenus

Au début de chaque exercice financier, le gouvernement paie au Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers, à titre de droits d'assurance, un montant calculé sur la base du total des prêts accordés l'année précédente. Au cours de l'exercice financier 1998-1999, le Fonds a ainsi perçu 12,0 millions de dollars en droits d'assurance.

Les sommes placées par le Fonds auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec ont, quant à elles, rapporté des intérêts de 3,2 millions de dollars. De plus, celui-ci a récupéré, au cours de l'exercice, 31 918 \$ sur les pertes remboursées antérieurement à des institutions financières.

Les pertes

Le Fonds a remboursé aux institutions financières, au cours du dernier exercice, des pertes totalisant 4,6 millions de dollars relativement à 93 réclamations. Ce montant représentait 0,16 % de l'encours des prêts garantis par le Fonds.

Partie IV

L'information statistique

Chapitre I

Les statistiques sur le financement agricole et forestier

1.1 Le sommaire des activités de financement

	Montants autorisés \$	Encours au 31 mars 1999 \$
Financement agricole		
<i>Loi sur la Société de financement agricole</i>	704 301 010	2 192 776 788
<i>Loi sur le financement agricole</i>	—	549 496 434
<i>Loi favorisant le crédit agricole à long terme par les institutions privées</i>	—	303 583 347
<i>Loi favorisant le crédit à la production agricole</i>	—	61 185
<i>Loi favorisant l'amélioration des fermes</i>	—	222 940
<i>Loi sur le crédit agricole</i>	—	31 973 714
Transferts de prêts	41 912 921	—
Encours du financement agricole	—	3 078 114 408
Financement forestier		
<i>Loi sur les forêts</i>	7 320 640	14 450 522
<i>Loi sur le crédit forestier</i>	—	4 984 324
<i>Loi favorisant le crédit forestier par les institutions privées</i>	—	20 295 982
Transferts de prêts	90 886	—
Encours du financement forestier		39 730 828
Encours total		3 117 845 236

1.2 La répartition des activités de financement par région administrative

	Prêts agricoles et forestiers		Ouvertures de crédit*	
	Nombre	Montant \$	Nombre	Montant \$
Bas-Saint-Laurent	655	56 187 166	14	1 047 000
Saguenay—Lac-Saint-Jean	324	27 294 550	5	360 000
Québec	201	19 835 427	4	420 000
Mauricie	334	35 636 900	7	507 000
Estrie	626	61 736 606	15	989 000
Montréal	2	350 000	—	—
Outaouais	135	10 340 233	6	720 000
Abitibi-Témiscamingue	158	10 308 145	17	1 531 000
Côte-Nord	7	354 000	—	—
Nord-du-Québec	2	42 300	—	—
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	57	2 874 718	10	417 000
Chaudière-Appalaches	1 090	132 938 859	2	633 000
Laval	8	620 000	1	40 000
Lanaudière	329	37 699 207	8	1 190 000
Laurentides	221	25 373 900	6	730 000
Montréal	1 464	167 416 933	33	2 348 000
Centre-du-Québec	1 010	108 060 206	22	3 620 500

* Secteur agricole seulement.

1.3 Les statistiques sur les prêts agricoles et forestiers

1.3.1 L'utilisation des prêts

	1996-1997 %	1997-1998 %	1998-1999 %
Achat de fermes	29,1	26,1	22,9
Construction de bâtiments	25,8	23,4	21,8
Achat de quota	12,3	19,1	20,0
Achat de machinerie	11,2	9,6	11,5
Consolidation	11,4	10,5	11,0
Remboursement de prêts garantis	4,3	5,7	6,9
Achat d'animaux	1,6	1,3	1,2
Autres fins	4,3	4,3	4,7
Total	100,0	100,0	100,0

1.3.2 La répartition des prêts agricoles et forestiers selon la production

	1996-1997 %	1997-1998 %	1998-1999 %
Laitière	49,7	57,6	57,4
Porcine	13,7	12,0	9,7
Grandes cultures	11,5	8,3	7,3
Horticulture	7,5	6,2	5,7
Acériculture	4,5	3,9	5,0
Bovine	5,9	5,1	4,8
Avicole	2,5	1,5	3,0
Forêt*	—	1,6	1,0
Autres	4,7	3,8	6,1
Total	100,0	100,0	100,0

* Prêts forestiers.

1.3.3 Les catégories d'emprunteurs agricoles et forestiers

	1996-1997 %	1997-1998 %	1998-1999 %
Sociétés	33,5	33,3	32,3
Corporations	29,9	30,0	31,3
Propriétaires uniques	24,2	25,2	25,2
Emprunteurs indivis	8,6	8,1	7,9
Coopératives	1,6	2,2	2,2
Emprunteurs conjoints	0,8	0,7	0,6
Aspirants agriculteurs	1,4	0,5	0,5
Total	100,0	100,0	100,0

1.4 Les statistiques sur les ouvertures de crédit*

1.4.1 La répartition des ouvertures de crédit selon la production

	1996-1997 %	1997-1998 %	1998-1999 %
Bovine	27,2	15,8	32,1
Horticulture	24,9	25,4	30,3
Porcine	13,2	14,2	13,7
Grandes cultures	14,2	9,9	8,8
Laitière	11,1	22,1	4,2
Avicole	1,8	2,2	1,5
Autres	7,6	10,4	9,4
Total	100,0	100,0	100,0

* Secteur agricole seulement.

Chapitre II

Les statistiques sur l'aide à l'établissement

2.1 La répartition du nombre de personnes établies* par région administrative

	1996-1997	1997-1998	1998-1999
Bas-Saint-Laurent	23	20	35
Saguenay—Lac-Saint-Jean	18	18	7
Québec	16	6	9
Mauricie	7	8	6
Estrie	22	29	13
Outaouais	13	10	8
Abitibi-Témiscamingue	11	12	3
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	2	2	2
Côte-Nord	—	—	1
Chaudière-Appalaches	55	68	37
Laval	1	1	1
Lanaudière	17	27	12
Laurentides	8	6	10
Montérégie	92	85	61
Centre-du-Québec	56	38	27

* Personnes ayant rendu une entreprise admissible à une subvention à l'établissement.

2.2 La répartition des subventions à l'établissement selon la production

	1996-1997 %	1997-1998 %	1998-1999 %
Laitière	52,4	54,7	51,8
Horticulture	13,3	9,4	11,8
Porcine	7,6	13,0	9,6
Bovine	7,6	7,8	7,7
Grandes cultures	6,1	3,8	5,9
Avicole	2,8	2,9	4,1
Autres	10,2	8,4	9,1
Total	100,0	100,0	100,0

2.3 Le profil des personnes* établies en agriculture

	1996-1997	1997-1998	1998-1999
Nombre	341	330	232
Proportion d'hommes	69 %	72 %	72 %
Proportion de femmes	31 %	28 %	28 %
Âge moyen (années)	28,8	27,7	28,0
Scolarité moyenne (années)	14,1	13,8	14,0
Formation agricole	74 %	79 %	79 %

* Personnes ayant rendu une entreprise admissible à une subvention à l'établissement.

2.4 Le profil financier des entreprises*

	Ensemble des entreprises \$	Entreprises avec personnes nouvellement établies \$
Actif moyen	645 603	576 696
Passif moyen	414 018	338 607
Avoir net moyen	35,9 %	41,3 %
Revenus agricoles moyens	297 744	302 340
Dépenses agricoles moyennes	228 660	242 169
Paiements annuels moyens	54 399	48 245

* Entreprises ayant obtenu un financement ou une subvention au cours de l'exercice 1998-1999.

Partie V

Les états financiers

Rapport de la direction

Les états financiers de la Société de financement agricole et du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus et les conventions comptables énoncées à la note 2 des états financiers. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

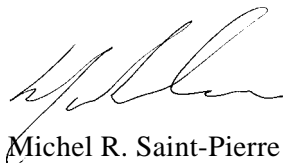
La Société de financement agricole reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires et celles du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le


vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société de financement agricole et du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Pour la Société de financement agricole et le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers



Michel R. Saint-Pierre



Jean-Marc Lacasse

Québec, le 17 mai 1999

Chapitre I

La Société de financement agricole

1.1 Le rapport du vérificateur

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société de financement agricole au 31 mars 1999 et l'état des revenus et dépenses de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 1999, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Conformément aux exigences de la *Loi sur le Vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,



Guy Breton, FCA

Québec, le 17 mai 1999

1.2 Les états financiers

La Société de financement agricole

Revenus et dépenses

De l'exercice terminé le 31 mars 1999


	<u>1999</u>	<u>1998</u>
Dépenses		
Aide financière (note 3)	22 378 801 \$	20 923 584 \$
Administration (note 4)	20 030 544	19 007 076
Intérêts sur emprunts (note 5)	2 033 206	1 728 167
Perte nette sur ventes de biens acquis par suite de défaut des emprunteurs sur des prêts consentis avant le 1 ^{er} août 1978 (note 5)	<u>7 360</u>	<u>—</u>
	<u>44 449 911</u>	<u>41 658 827</u>
Revenus		
Intérêts sur prêts (note 5)	2 125 377	2 377 004
Droits et honoraires (note 5)	1 107 887	1 199 471
Ventes et locations de terres agricoles (note 5)	145 008	958 353
Intérêts sur dépôts bancaires (note 5)	15 518	12 011
Recouvrements de dépenses (note 5)	<u>37 748</u>	<u>3 103</u>
	<u>3 431 538</u>	<u>4 549 942</u>
Excédent des dépenses sur les revenus assumé par le gouvernement du Québec	<u>41 018 373 \$</u>	<u>37 108 885 \$</u>

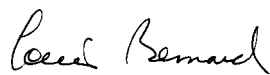
La Société de financement agricole

Bilan
Au 31 Mars 1999

	<u>1999</u>	<u>1998</u>
Actif		
À court terme		
Encaisse	395 924 \$	970 732 \$
Débiteurs	77 662	92 096
Intérêts courus et échus	595 964	729 129
Intérêts payés d'avance	56 435	53 600
Versements à recevoir sur prêts (note 6)	<u>3 315 111</u>	<u>3 666 795</u>
	4 441 096	5 512 352
Prêts (note 6)	<u>33 522 642</u>	<u>38 836 191</u>
	<u><u>37 963 738 \$</u></u>	<u><u>44 348 543 \$</u></u>
Passif		
À court terme		
Dépôts des emprunteurs	75 304 \$	29 833 \$
Intérêts courus à payer	<u>45 560</u>	<u>102 854</u>
	120 864	132 687
Dû au gouvernement du Québec (note 7)	1 642 874	2 215 856
Dette à long terme (note 8)	<u>36 200 000</u>	<u>42 000 000</u>
	<u><u>37 963 738 \$</u></u>	<u><u>44 348 543 \$</u></u>
Éventualités (note 9)		
Engagements (note 10)		

Pour le conseil d'administration


Michel R. Saint-Pierre


Louis Bernard

La Société de financement agricole

Notes complémentaires
31 mars 1999

1. Constitution et objet

La Société de financement agricole, régie par la *Loi sur la Société de financement agricole* (L.R.Q., chapitre S-11.0101), a pour objet de favoriser le développement économique du secteur bioalimentaire au Québec en facilitant l'accès au financement des entreprises agricoles de niveau primaire. La Société exerce en outre toute autre fonction qui lui est confiée par une loi et assume la direction et l'exécution de tout programme que lui confie le gouvernement par décret, aux fins qu'il détermine.

Les états financiers de la Société présentent ses opérations au regard du financement agricole et du financement forestier. Le programme de financement agricole vise à promouvoir la rentabilité des exploitations agricoles en leur procurant un financement adéquat.

Le programme de financement forestier a pour objet de rendre accessible un crédit forestier en vue de faciliter les investissements dans la mise en valeur et la consolidation des forêts privées.

La Société administre les lois et programmes suivants :

— Financement agricole

- Loi sur la Société de financement agricole
- Loi sur le financement agricole
- Loi sur le crédit agricole
- Loi favorisant le crédit agricole à long terme par les institutions privées
- Loi favorisant l'amélioration des fermes
- Loi favorisant le crédit à la production agricole
- Loi sur le prêt agricole
- Loi favorisant la mise en valeur des exploitations agricoles
- Programme d'une banque de terres arables
- Programme de réaménagement foncier du secteur agricole

— Financement forestier

- Loi sur le crédit forestier
- Loi favorisant le crédit forestier par les institutions privées
- Loi sur les forêts

2. Conventions comptables

Les états financiers ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice puisqu'il n'y a plus de nouveaux prêts ni de nouvelles dettes à long terme.

Aide financière

L'aide financière est portée aux dépenses de l'exercice au cours duquel elle est versée.

Dépenses d'administration

Le coût des services de soutien est assumé à même les crédits de différents ministères et organismes du gouvernement et n'est pas présenté dans l'état des revenus et dépenses.

Le coût des cotisations à titre d'employeur au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et au Régime de retraite des fonctionnaires est assumé à même les crédits de différents ministères et organismes du gouvernement. Les cotisations envers ces régimes gouvernementaux sont de l'ordre de 773 302 \$ (1998 - 762 621 \$).

Matériel et équipement

Les acquisitions de matériel et d'équipement sont imputées aux opérations.

3. Aide financière

Financement agricole

	<u>1999</u>	<u>1998</u>
Loi sur la Société de financement agricole (L.R.Q., chapitre S-11.0101)	9 559 002 \$	12 171 358 \$
Loi sur le financement agricole (L.R.Q., chapitre F-1.2)	7 694 836	4 365 086
Loi favorisant le crédit agricole à long terme par les institutions privées (L.R.Q., chapitre C-75.1)	3 623 109	2 406 067
Loi sur le prêt agricole (L.R.Q., chapitre P-20)	315 748	437 043
Loi favorisant l'amélioration des fermes (L.R.Q., chapitre A-18)	28 437	91 126
Loi favorisant la mise en valeur des exploitations agricoles (L.R.Q., chapitre M-36)	<u>2 000</u>	<u>24 712</u>
	<u>21 223 132</u>	<u>19 495 392</u>

Financement forestier

Loi favorisant le crédit forestier par les institutions privées (L.R.Q., chapitre C-78.1)	<u>* 1 155 669</u>	<u>* 1 428 192</u>
	<u>22 378 801 \$</u>	<u>20 923 584 \$</u>

* La dépense pour le financement forestier représente des remboursements d'intérêt équivalent à 5 % des sommes dues par les emprunteurs aux institutions prêteuses jusqu'à concurrence des maximums prévus aux règlements.

4. Administration

	<u>1999</u>			<u>1998</u>
	<u>Agricole</u>	<u>Forestier</u>	<u>Total</u>	<u>Total</u>
Traitements, salaires, allocations et autres rémunérations	15 337 152 \$	852 376 \$	16 189 528 \$	15 372 595 \$
Loyers	1 440 020	25 333	1 465 353	1 465 520
Matériel et équipement	546 063	36 504	582 567	486 090
Services de transport et de communication	1 009 916	32 409	1 042 325	878 893
Services professionnels, administratifs et autres	448 941	11 092	460 033	573 764
Fournitures et approvisionnements	130 070	11 818	141 888	135 379
Entretien et réparations	<u>145 648</u>	<u>3 202</u>	<u>148 850</u>	<u>94 835</u>
	<u>19 057 810 \$</u>	<u>972 734 \$</u>	<u>20 030 544 \$</u>	<u>19 007 076 \$</u>

5. Autres dépenses et revenus

	1999			1998
	Agricole	Forestier	Total	Total
Dépenses				
Intérêts sur emprunts	1 763 785 \$	269 421 \$	2 033 206 \$	1 728 167 \$
Perte nette sur ventes de biens acquis par suite de défaut des emprunteurs sur des prêts consentis avant le 1 ^{er} août 1978	7 360	—	7 360	—
Revenus				
Intérêts sur prêts	1 853 429	271 948	2 125 377	2 377 004
Droits et honoraires	1 083 239	24 648	1 107 887	1 199 471
Ventes et locations de terres agricoles	145 008	—	145 008	958 353
Intérêts sur dépôts bancaires	11 912	3 606	15 518	12 011
Recouvrements de dépenses	37 667	81	37 748	3 103

6. Prêts

	1999			1998
	Agricole	Forestier	Total	Total
Total des prêts	31 886 340 \$	4 951 413 \$	36 837 753 \$	42 502 986 \$
Versement à recevoir en deçà d'un an	2 643 378	671 733	3 315 111	3 666 795
	<u>29 242 962 \$</u>	<u>4 279 680 \$</u>	<u>33 522 642 \$</u>	<u>38 836 191 \$</u>

Le montant des prêts comprend, au 31 mars 1999, des versements échus en capital de 169 987 \$ (1998 : 242 527 \$) pour le financement agricole et de 123 430 \$ (1998 : 110 432 \$) pour le financement forestier. Les prêts agricoles et forestiers portent intérêt à des taux variant entre 2,5 % et 8 %. Le capital et les intérêts des prêts sont garantis par le Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec ou par le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers.

Les encaissements en capital prévus, au cours des cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

	Agricole	Forestier	Total
2000	2 643 378 \$	671 733 \$	3 315 111 \$
2001	2 320 886	550 508	2 871 394
2002	2 037 738	454 975	2 492 713
2003	1 789 134	376 020	2 165 154
2004	1 570 859	310 766	1 881 625

7. Dû au gouvernement du Québec

Sans intérêt ni modalités de remboursement

	1999			1998
	Agricole	Forestier	Total	Total
Avance pour fonds de roulement	50 000 \$	50 000 \$	100 000 \$	100 000 \$
Avance pour intérêts sur emprunts	1 374 161	91 694	1 465 855	2 024 104
Recouvrements de dépenses à remettre	35 886	328	36 214	30 631
Droits et honoraires	39 963	842	40 805	61 121
	<u>1 500 010 \$</u>	<u>142 864 \$</u>	<u>1 642 874 \$</u>	<u>2 215 856 \$</u>

8. Dette à long terme

Le solde en capital des emprunts contractés par la Société auprès des institutions financières et du Fonds de financement se répartit comme suit :

<u>1999</u>			<u>1998</u>
<u>Agricole</u>	<u>Forestier</u>	<u>Total</u>	<u>Total</u>
<u>31 189 000 \$</u>	<u>5 011 000 \$</u>	<u>36 200 000 \$</u>	<u>42 000 000 \$</u>

Ces emprunts sont renouvelables annuellement au taux du marché et échoient à différentes dates jusqu'au 31 mars 2000. Aucun versement en capital n'est exigible au cours des prochains exercices.

La Société a un emprunt avec le Fonds de financement du gouvernement du Québec au 31 mars 1999 de 14 400 000 \$ (1998 : 15 400 000 \$).

9. Éventualités

La Société est défenderesse dans des poursuites judiciaires totalisant 1 689 743 \$. Ces poursuites sont contestées par la Société et il est impossible en date de préparation des états financiers d'en prédire le dénouement. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée dans les états financiers.

Incertitude découlant du problème du passage à l'an 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1^{er} janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourrait nuire à la capacité de l'entité d'exercer normalement ses activités.

Cependant, la Société a déployé des efforts importants afin de modifier ou remplacer ses principaux systèmes informatiques pour leur permettre de passer à l'an 2000. De l'avis de la direction, la Société a adopté des mesures qui minimisent les incertitudes et le risque associé au passage de l'an 2000. Toutefois, il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000, qui ont une incidence sur l'entité, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

10. Engagements

Les engagements de la Société à l'égard du versement de subventions en capital à titre de financement agricole imputables aux exercices se terminant les 31 mars 2000, 2001 et 2002 totalisent 2 898 159 \$. L'octroi de ces subventions est toutefois conditionnel aux crédits accordés par l'Assemblée nationale.

11. Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

Chapitre II

Le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers

2.1 Le rapport du vérificateur

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers au 31 mars 1999 et les états des revenus et dépenses et de l'avoir de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 1999, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur le Vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive du changement apporté à la comptabilisation des placements et expliqué à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,



Guy Breton, FCA

Québec, le 17 mai 1999

2.2. Les états financiers

Le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers

Revenus et dépenses

De l'exercice terminé le 31 mars 1999

	<u>1999</u>	<u>1998</u>
		(note 3)
Revenus		
Droits d'assurance - Gouvernement du Québec (note 4)	12 084 948 \$	9 962 511 \$
Revenus de placements		
Intérêts sur dépôts bancaires	2 543	1 608
Intérêts sur dépôt à vue	712 983	1 288 999
Intérêts sur dépôts à terme	1 209 874	—
Revenus de dépôts à participation	966 022	998 043
Revenus de dépôts à terme à taux fixe d'obligations	<u>285 468</u>	<u>—</u>
	<u>3 176 890</u>	<u>2 288 650</u>
	15 261 838	12 251 161
Dépenses		
Provision pour garanties de prêts (note 7)	<u>1 525 248</u>	<u>11 178 526</u>
Excédent des revenus sur les dépenses	<u><u>13 736 590 \$</u></u>	<u><u>1 072 635 \$</u></u>

Le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers

Avoir

De l'exercice terminé le 31 mars 1999


	<u>1999</u>	<u>1998</u>
Solde au début		
Solde déjà établi	(14 504 973) \$	(15 651 875) \$
Modification comptable (note 3)	<u>(715 481)</u>	<u>(641 214)</u>
Solde redressé	(15 220 454)	(16 293 089)
Excédent des revenus sur les dépenses	<u>13 736 590</u>	<u>1 072 635</u>
Solde à la fin	<u>(1 483 864) \$</u>	<u>(15 220 454) \$</u>

Le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers

Bilan
Au 31 mars 1999

	<u>1999</u>	<u>1998</u>
		(note 3)
Actif		
<i>À court terme</i>		
Encaisse	770 \$	320 \$
Revenus de placements à recevoir	<u>951 894</u>	<u>361 286</u>
	952 664	361 606
<i>Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 5)</i>	<u>55 235 238</u>	<u>44 911 481</u>
	<u>56 187 902 \$</u>	<u>45 273 087 \$</u>
Passif		
<i>Gains nets reportés à la vente de placements (note 6)</i>	1 615 766 \$	1 422 541 \$
<i>Avances du gouvernement du Québec - sans intérêt ni modalités de remboursement</i>	10 000 000	10 000 000
<i>Provision pour garanties de prêts (note 7)</i>	<u>46 056 000</u>	<u>49 071 000</u>
	57 671 766	60 493 541
Avoir	<u>(1 483 864)</u>	<u>(15 220 454)</u>
	<u>56 187 902 \$</u>	<u>45 273 087 \$</u>
Prêts assurés (note 8)		

Pour le conseil d'administration


Michel R. Saint-Pierre


Louis Bernard

Le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers

Notes complémentaires
31 mars 1999

1. Constitution et objet

Le Fonds, personne morale au sens du Code civil, a été constitué par la *Loi sur l'assurance-prêts agricoles et forestiers* (L.R.Q., chapitre A-29.1). Il assure à un prêteur le remboursement des pertes de principal et d'intérêt résultant d'un prêt agricole ou d'un prêt forestier consenti à compter du 1^{er} août 1978 ainsi que des dépenses admises par règlement et encourues par le prêteur pour la protection de ses garanties ou pour réclamer ou obtenir en défaut les sommes qui sont dues ou qui sont devenues exigibles sur le prêt.

2. Conventions comptables

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation et les dépôts à terme à taux fixe d'obligation sont comptabilisés au coût plus un ajustement établi selon la méthode de la valeur axée sur la valeur marchande. Cet ajustement représente les variations annuelles de la valeur marchande de ces placements amorties au taux de 8,33 % par année selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Gains nets reportés à la vente de placements

Les gains et les pertes réalisés sur les dépôts à participation et les dépôts à terme à taux fixe d'obligations sont reportés et amortis au taux de 8,33 % par année selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Provision pour garanties de prêts

À titre de garant, le Fonds est exposé à la situation économique et aux risques propres aux secteurs agricoles et forestiers. Si les conditions agricoles économiques utilisées pour établir l'estimation de la provision étaient appelées à changer, les pertes réelles sur les prêts garantis pourraient varier par rapport à l'estimation de la direction. Pour déterminer la provision pour garanties de prêts, la direction a conçu un modèle fondé sur les pertes passées. La provision est établie selon la méthode d'actualisation des pertes en considérant la durée moyenne restante du solde des prêts garantis à la fin de l'exercice et un taux d'intérêt sur placement d'une durée similaire.

La provision pour garanties de prêts comprend une composante spécifique et une composante générale. La provision spécifique pour garanties de prêts est établie selon une analyse cas par cas des prêts assurés au 31 mars 1999 dont le montant en arriérés est en souffrance depuis 180 jours ou lorsque les circonstances font douter de la possibilité de percevoir un jour le capital et les intérêts. La provision spécifique représente le solde du prêt garanti ajusté de la valeur de réalisation des garanties.

La provision générale reflète le risque que représentent les prêts garantis non repérables individuellement et pour lesquels il est impossible d'établir pour le moment une provision à titre de prêts individuels.

3. Modification comptable

À compter du présent exercice, les fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec sont inscrits à la valeur axée sur leur valeur marchande alors qu'auparavant ils étaient comptabilisés au coût d'acquisition. Également, la Caisse de dépôt et placement du Québec a réduit de 314 641 \$ les intérêts gagnés sur le dépôt à vue de l'exercice terminé le 31 mars 1998. Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 1998 ont été redressés. Ces modifications ont pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants des états financiers.

	<u>1999</u>	<u>1998</u>
Revenus et dépenses		
Intérêts sur dépôt à vue	— \$	(314 641) \$
Revenus de dépôts à participation	(155 625)	240 374
Revenus de dépôts à terme à taux fixe d'obligations	69 015	—
Excédent des revenus sur les dépenses	(86 610)	(74 267)
Bilan		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec	813 674	707 060
Gains nets reportés à la vente de placements	1 615 766	1 422 541
Avoir	(802 092)	(715 481)

4. Droits d'assurance – gouvernement du Québec

Les droits d'assurance correspondent à la somme de 1.85 p. cent du montant autorisé des prêts dont le premier déboursement a été effectué par le prêteur au cours de l'exercice précédent et de 1 p. cent du solde des ouvertures de crédit consenties par le prêteur au 31 mars de l'exercice précédent.

5. Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec sont exprimés en unités et chaque unité confère à son détenteur une participation proportionnelle à l'avoir net et au revenu net du fonds général. Les unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds général à la fin de chaque mois.

Les dépôts à terme à taux fixe d'obligations confèrent à son détenteur le rendement du fonds spécialisé d'obligations de la Caisse. Ils viennent à échéance à la fin de chaque mois et sont généralement réinvestis.

	<u>1999</u>	<u>1998</u>
Dépôts à participation		
Coût d'acquisition des unités	15 892 442 \$	10 006 956 \$
Ajustement cumulé de l'écart entre la valeur marchande et le coût d'acquisition	<u>1 116 628</u>	<u>1 021 701</u>
	17 009 070	11 028 657
Dépôts à terme à taux fixe d'obligations		
Coût d'acquisition des unités	10 082 514	—
Ajustement cumulé de l'écart entre la valeur marchande et le coût d'acquisition	<u>11 687</u>	<u>—</u>
	10 094 201	—
Dépôts à terme (4.75 % à 6 %, échéance de 10 à 17 mois)	26 600 000	—
Dépôt à vue	<u>1 531 967</u>	<u>33 882 824</u>
	<u>55 235 238 \$</u>	<u>44 911 481 \$</u>

Au 31 mars 1999, la valeur marchande des 19 112 unités (1998 : 12 871) de dépôts à participation est de 18 686 979 \$ (1998 : 12 979 440 \$).

Au 31 mars 1999, la valeur marchande des dépôts à terme à taux fixe d'obligations est de 10 222 753 \$.

6. Gains nets reportés à la vente de placements

	<u>1999</u>		<u>1998</u>	
	<u>Dépôts à participation</u>	<u>Dépôts à terme à taux fixe d'obligations</u>	<u>Total</u>	<u>Total</u>
Solde au début	1 422 541 \$	— \$	1 422 541 \$	1 415 208 \$
Gains et pertes réalisés au cours de l'exercice	487 096	(62 540)	424 556	230 114
Portion inscrite aux revenus de l'exercice	(236 543)	5 212	(231 331)	(222 781)
Solde à la fin	<u>1 673 094 \$</u>	<u>(57 328)\$</u>	<u>1 615 766 \$</u>	<u>1 422 541 \$</u>

7. Provision pour garanties de prêts

	<u>1999</u>	<u>1998</u>
Solde au début	49 071 000 \$	41 267 000 \$
Remboursement des pertes aux prêteurs	(4 572 166)	(3 411 285)
Recouvrements de pertes	31 918	36 759
Variation de la provision – dépense	<u>1 525 248</u>	<u>11 178 526</u>
Solde à la fin	<u>46 056 000 \$</u>	<u>49 071 000 \$</u>
Provision spécifique	8 257 992	7 280 931
Provision générale	<u>37 798 008</u>	<u>41 790 069</u>
Solde à la fin	<u>46 056 000 \$</u>	<u>49 071 000 \$</u>

La provision pour garanties de prêts est établie à l'égard du portefeuille global de prêts assurés au 31 mars 1999 de 3 088,6 millions de dollars (1998 - 2 830,6 millions). Au 31 mars 1999, les prêts assurés faisant l'objet d'une provision spécifique totalisaient 22 millions de dollars (1998 - 20 millions).

8. Prêts assurés

Les soldes en principal et intérêt des prêts, à l'égard desquels le Fonds assure les remboursements des pertes ainsi que les frais y afférents, ont été établis selon les renseignements obtenus des prêteurs en date du 30 avril 1999 et se détaillent comme suit :

	<u>1999</u>	<u>1998</u>
Loi sur la Société de financement agricole (L.R.Q., chapitre S-11.0101)	2 192 777 000 \$	1 801 352 000 \$
Loi sur le financement agricole (L.R.Q., chapitre F-1.2)	549 496 000	631 176 000
Loi favorisant le crédit agricole à long terme par les institutions privées (L.R.Q., chapitre C-75.1)	303 583 000	354 768 000
Loi favorisant le crédit forestier par les institutions privées (L.R.Q., chapitre C-78.1)	20 296 000	25 644 000
Loi favorisant l'amélioration des fermes (L.R.Q., chapitre A-18)	223 000	922 000
Loi sur les forêts (L.R.Q., c. F-4.1)	14 451 000	7 255 000
Loi sur le crédit forestier (L.R.Q., chapitre C-78)	4 161 000	5 130 000
Loi sur le crédit agricole (L.R.Q., chapitre C-75)	3 519 000	4 171 000
Loi favorisant le crédit à la production agricole (L.R.Q., chapitre C-77)	61 000	183 000
	<u>3 088 567 000 \$</u>	<u>2 830 601 000 \$</u>

9. Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

10. Incertitude découlant du problème du passage à l'an 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1^{er} janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourrait nuire à la capacité de l'entité d'exercer normalement ses activités.

La Société a déployé des efforts importants afin de modifier ou remplacer ses principaux systèmes informatiques pour leur permettre de passer à l'an 2000. De l'avis de la direction, la Société a adopté des mesures qui minimisent les incertitudes et le risque associé au passage de l'an 2000. Toutefois, il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000, qui ont une incidence sur l'entité, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

Annexe

Liste de nos bureaux

Abitibi-Témiscamingue

Rouyn-Noranda

180, boulevard Rideau, bureau 2.13
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 1N9
Téléphone : (819) 763-3759
Sans frais : 1 877 763-3759
Télécopie : (819) 763-3617
rouyn@sfa.gouv.qc.ca

Bas-Saint-Laurent— Gaspésie-Les Îles

Rimouski

337, rue Moreault, bureau 2.05
Rimouski (Québec) G5L 1P4
Téléphone : (418) 727-3754
Télécopie : (418) 727-3564
rimouski@sfa.gouv.qc.ca

Rivière-du-Loup

298, boulevard Thériault, 3^e étage
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 4C2
Téléphone : (418) 867-1264
Télécopie : (418) 867-4126
riviere-du-loup@sfa.gouv.qc.ca

Beauce

Saint-Georges

11500, 1^{re} Avenue, bureau 110
Saint-Georges (Québec) G5Y 2C3
Téléphone : (418) 226-3110
Télécopie : (418) 226-3500
st-georges@sfa.gouv.qc.ca

Centre-du-Québec

Nicolet

460, boulevard Louis-Fréchette
Nicolet (Québec) J3T 1Y2
Téléphone : (819) 293-6106
Télécopie : (819) 293-8426
nicolet@sfa.gouv.qc.ca

Victoriaville

62, rue Saint-Jean-Baptiste
Victoriaville (Québec) G6P 4E3
Téléphone : (819) 758-8239
Télécopie : (819) 752-7950
victoriaville@sfa.gouv.qc.ca

Estrie

Rock Forest

4260, boulevard Bourque
Rock Forest (Québec) J1N 2A5
Téléphone : (819) 820-3323
Télécopie : (819) 820-3016
rock-forest@sfa.gouv.qc.ca

Haut-Richelieu-et-Haute-Yamaska

Saint-Jean-sur-Richelieu

320, boulevard du Séminaire Nord
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 5K9
Téléphone : (450) 348-4948
Télécopie : (450) 349-5009
saint-jean@sfa.gouv.qc.ca

Granby

77, rue Principale
Granby (Québec) J2G 9B3
Téléphone : (450) 776-7145
Télécopie : (450) 776-7127
granby@sfa.gouv.qc.ca

Laval-Laurentides-Lanaudière

L'Assomption

867, boulevard L'Ange-Gardien, C.P. 3250
L'Assomption (Québec) J5W 4M9
Téléphone : (450) 589-2204
Sans frais : 1 888 703-4483
Télécopie : (450) 589-9727
assomption@sfa.gouv.qc.ca

Mauricie

Trois-Rivières-Ouest

2505, rue Sidbec Sud
Trois-Rivières-Ouest (Québec) G8Z 4M6
Téléphone : (819) 371-6632
Télécopie : (819) 371-6970
trois-rivieres@sfa.gouv.qc.ca

Québec—Chaudière-Appalaches

Lévis

5410, boulevard de la Rive-Sud, bureau 079
Lévis (Québec) G6V 4Z2
Téléphone : (418) 833-7575
Télécopie : (418) 835-0587
levis@sfa.gouv.qc.ca

***Saguenay—Lac-Saint-Jean—
Côte-Nord***

Alma

Complexe Jacques-Gagnon
100, avenue Saint-Joseph Sud, bureau 208
Alma (Québec) G8B 7A6
Téléphone : (418) 668-2369
Sans frais : 1 888 809-2369
Télécopie : (418) 668-0880
alma@sfa.gouv.qc.ca

Saint-Hyacinthe

Saint-Hyacinthe

Les Galeries Saint-Hyacinthe
3100, boul. Laframboise, bureau 204
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 4Z4
Téléphone : (450) 778-6605
Télécopie : (450) 778-6610
st-hyacinthe@sfa.gouv.qc.ca

Siège social

Québec

930, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec) G1S 4Y6
Téléphone : (418) 643-2610
Télécopie : (418) 646-9712
dir.comm@sfa.gouv.qc.ca

Suroît-et-Outaouais

Salaberry-de-Valleyfield

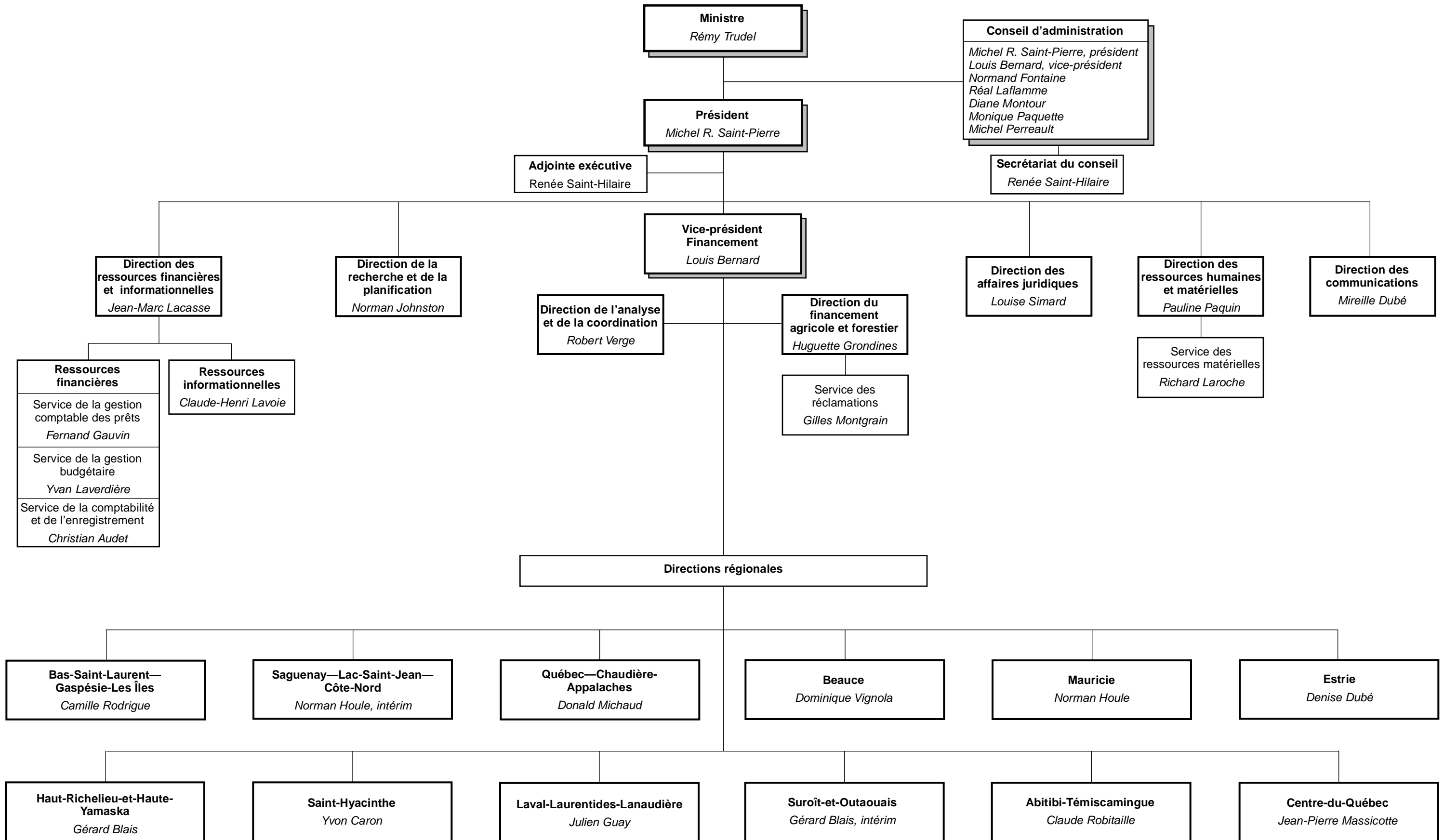
157, rue Victoria, bureau 108
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 1A5
Téléphone : (450) 370-3040
Télécopie : (450) 370-3045
valleyfield@sfa.gouv.qc.ca

Hull

Édifice Jos-Montferrand
170, rue de l'Hôtel-de-Ville, bureau 9.200
Hull (Québec) J8X 4C2
Téléphone : (819) 772-3044
Télécopie : (819) 772-3279
outaouais@sfa.gouv.qc.ca

Les points de service n'apparaissent pas dans la présente liste.

Visitez notre site Internet : www.sfa.gouv.qc.ca



Composition typographique : Mono•Lino inc.

Achévé d'imprimer en juin 1999
sur les presses de l'imprimerie
Laurentide inc. à Loretteville